

original JP

ENQUETE PUBLIQUE N° E2000070/38  
CREATION UNE D'UNE MICRO CENTRALE HYDROELECTRIQUE  
SUR LES RUISSEAUX DU CORMET DE ROSELEND.  
COMMUNE DE BEAUFORT

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**N° E 22 000070/38**  
**PROCES VERBAL D'ENQUÊTE**

Commissaire enquêteur :  
Jean-Pierre Coendoz

## SOMMAIRE

### 1. AVANT L'ENQUÊTE

- 1.1 Nomination du commissaire enquêteur
- 1.2 AP d'ouverture d'enquête
- 1.3 Visite du site

### 2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

### 3. PUBLICITE

### 4. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### 5. PV DES PERMANENCES

### 6. OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUETE

### 7. OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**ENQUETE PUBLIQUE N° E2000070/38**  
**CREATION UNE D'UNE MICRO CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LES RUISSEAUX DU CORMET DE ROSELEND.**  
**COMMUNE DE BEAUFORT**

## **1- AVANT L'ENQUÊTE**

1-1 11 mai 2022 : Nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble.

1-2 15 juin 2022 Arrêté préfectorale d'ouverture d'enquête :

Les dates de permanence en mairie de Beaufort ont été fixées

- 11 juillet de 14H à 17H
- 27 juillet de 9 H à 12H
- 12 aout de 14 H à 17H

1-3 29 juin 2022 visite du site guidée par Monsieur Juglaret . Au cours de la visite, le CE a vu les différents points de captage, le cheminement des conduites forcées, l'emplacement de la microcentrale. Voir rapport de cette visite joint au dossier en annexe 1.

## **2- PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

Création d'une microcentrale hydroélectrique sur les ruisseaux du Cormet de Roselend. Production : 2,25 GWh/an

Pétionnaire : Monsieur Christian Juglaret  
190 montée des Capucins 73700 Bourg Saint Maurice

Maitre d'ouvrage : ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT  
Ingénierie Process Energie et Environnement  
43 chemin du vieux chêne 38240 Meylan  
Personne en charge du dossier : Mr C. YZET

Pour plus d'information sur le dossier : consulter le dossier :

*« Microcentrale hydroélectrique sur les ruisseaux du Cormet de Roselend  
DDAE Dossier de demande d'Autorisation Environnementale »*

## **3- PUBLICITE**

Parution de l'avis d'enquête dans la presse locale:

Dauphiné libéré du 12 juillet

La vie nouvelle des 24 juin 2022 et 15 juillet 2022

L'affichage légal informant de l'existence de l'enquête a été fait :

Sur le site du Cormet de Roselend

A la porte de la mairie de Beaufort

## **4- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

L'enquête s'est déroulée normalement, les 3 permanences en mairie de Beaufort se sont déroulées sans remarque particulière. Les visites du public n'ont pas été nombreuses, deux observations ont été déposées sur le registre hors permanences.

Le site internet ( [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr)) sur lequel les observations du public pouvaient être déposées a reçu une observation.

## **5- PV DES PERMANENCES**

Les trois permanences se sont déroulées dans des conditions normales, le public fut peu nombreux

Permanence N°1 : Visite de Mr Débandes en vacances en Savoie vient échanger brièvement avec le commissaire enquêteur. Rien n'est porté sur le registre, Mr des brandes dit qu'il enverra ses commentaires sur l'adresse internet. Ce qui fut fait, son message a été transféré au CE le 22/07/2022.

Voir l'annexe « Remarques reçues sur le site internet »  
Ce fut la seule visite lors de cette permanence.

Permanence N°2 : Aucune visite

Permanence N°3 : Aucune visite

## **6-OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUETE**

**6-1** Celles déposées sur le registre en mairie de Beaufort durant les permanences,  
Ou hors permanence : nombre 2 Numérotées N° 1 et 2.

**6-2** Celles déposées sur internet.  
Mail de Monsieur Desbrandes Numérotée N° 3

**6-3** Celles reçues en mairie de Beaufort :  
Une observation Numérotée N°4

### **6-4 Types d'observations :**

**6-4-1** Les positives n'appelant aucun commentaire : Observations N°1 et 3

**6-4-3** Observations demandant réponse.

Observation N°2 : une réponse peut être apportée à la question du financement participatif.

Observation N°4 : ce document émis par France Nature Environnement Savoie émet un avis défavorable à ce projet. Cet avis repose sur plusieurs remarques et questions sur des points fondamentaux.

Le maître d'ouvrage devra apporter des réponses à ces interrogations.

## 7-AVIS ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le document mis à la disposition du public est, très technique, bien documenté. Son accessibilité par un public non familier à ce type de technologie peut poser des problèmes de compréhension.

### Observations

- **Pérennité de la ressource liée au changement climatique :**

Ce point est souligné par la MRAE comme une lacune sérieuse du dossier

La réponse apportée par le maître d'ouvrage emploie le conditionnel, une incertitude existe donc

Les conséquences en cas de défaut de la ressource sont de deux ordres

Conséquences financières : seront supportées par le pétitionnaire.

Conséquences sur l'écologie : des travaux seront faits avec les pollutions liées à ceux-ci. Restons toutefois optimistes et souhaitons que l'énergie propre produite par la microcentrale compensera les rejets de GES émis pendant les travaux.

- **Débits réservés :**

Le débit réservé total pour les trois torrents est de 40 l/s.

Pour PE1 : 18,3 l/s

Pour PE2 : 8,2 l/s

Pour PE3 : 13,5 l/s

Compte tenu de la géométrie du lit des torrents, ces débits unitaires sont-ils acceptables en tant que Débit Minimum Biologique ?

- **Débits réservés :**

Ils sont garantis par des orifices calibrés. Les hauteurs de charge hydraulique sur les orifices sont constantes, données par le niveau amont de la grille.

En cas d'obstruction d'un orifice, le QR ne sera plus respecté. Par quel moyen d'information le conducteur de la centrale sera informé. Comment interviendra-t-il ? sur quel organe ?

- **Périodes d'étiages :**

Tous les graphiques montrent que les périodes de basses eaux ont lieu en hiver. C'est à cette période que le QR sera le plus sensible et peut-être le plus difficile à conserver. Si un manque de QR est détecté et qu'une intervention sur place n'est pas possible, quelle mesure de sauvegarde est prise ? arrêt de la centrale par commande à distance ?

- **Document ELCIMAI Page 23 :**

Expliciter la fréquence de dépassement de 19% de la somme des débits

$QE + QR = 710 \text{ l/s}$

- **Dossier d'étude d'impact tableau page 10 :**

Expliquer pourquoi la somme des débits des prises d'eau plus la dérivation de la Neuva (EDF) est de 519 l/s alors que le débit de l'équipement est de 670 l/s.

- **Durée annuelle de fonctionnement :**

Il est prévu une puissance de 730 kW et une production annuelle d'énergie de 2,25 GWh. Ces données conduisent à un fonctionnement pendant :  
 $2250\ 000 / 730 = 3082$  Heures soit 128,5 jours.  
Cette durée annuelle de fonctionnement ne correspond aux prévisions annoncées dans le dossier.

## FIN DES OBSERVATIONS

Ce procès-verbal d'enquête est établi en deux exemplaires dont un remis en mains propres à Monsieur C. Yzet de ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT par Monsieur Jean-Pierre Coendoz Commissaire enquêteur le 17 août 2022.

Annexes jointes à ce PV :

Annexe 1 : Rapport de visite sur le site du Cornet de Roselend

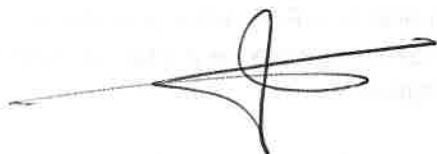
Annexe 2 : observations reçues

Le Maitre d'ouvrage

Pour ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT

C.Yzet

le 17/08/2022



Le Commissaire Enquêteur

Jean-Pierre Coendoz

